

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Lachute, le 5 décembre 2025

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

PRENEZ AVIS que Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire de Lachute, a requis la convocation d'une **séance extraordinaire**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ce **lundi 8 décembre 2025 à 18 h**.

L'ordre du jour est le suivant :

<p style="text-align: center;">VILLE DE LACHUTE PROJET D'ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire « Budget 2026 et PTI 2026-2027-2028 » du lundi 8 décembre 2025 à 18 h</p>

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2026
5. Première période de questions
6. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2026 et directive pour leur publication
7. Adoption du programme triennal en immobilisations des années 2026, 2027 et 2028 et directive pour sa publication
8. Deuxième période de questions
9. Levée de la séance

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire
Directrice, Service des affaires juridiques et greffière

/sb
p. j.

c.c. Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire
Monsieur Benoît Gravel, directeur général
Monsieur André Primeau, directeur général adjoint, Services de proximité

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Le 8 décembre 2025 à 18 h.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

(Diffusion en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil)

Présents : Le maire, Monsieur Bernard Bigras-Denis, Mesdames les conseillères Guylaine Cyr-Desforges, Aline Gravel et Line Perron, Messieurs les conseillers Christian David, Yan Deschamps et Hugo Lajoie, formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, Monsieur André Primeau, directeur général adjoint, Services de proximité et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance régulièrement ouverte.

2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment notifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

446-12-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Yan Deschamps
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

-Adopté

4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2026

Le maire fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2026 et du programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028. La présentation est projetée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute.

5. Première période de questions

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte. Aucune question n'est posée par les citoyens présents dans la salle et aucune question écrite n'a été reçue. La période de questions est ensuite close.



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

6. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2026 et directive pour leur publication

CONSIDÉRANT les articles 474, 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'avis public donné par la directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville aux fins des présentes, en date du 1er décembre 2025;

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget 2026 déposé par la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville séance tenante;

En conséquence; il est :

447-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Yan Deschamps et résolu

Que le Conseil municipal adopte un budget de fonctionnement pour l'année 2026 comprenant des revenus et des charges de l'ordre de 36 403 500 \$, le tout suivant le document explicatif du budget 2026 déposé séance tenante et résumé comme suit :

Revenus	
Fonctionnement	
Taxes	27 261 400 \$
Compensations tenant lieu de taxes	1 399 100 \$
Transferts	1 736 200 \$
Services rendus	3 348 700 \$
Imposition de droits	1 649 000 \$
Amendes et pénalités	382 000 \$
Intérêts	452 000 \$
Autres revenus	175 100 \$
	36 403 500 \$
Investissement	
Transferts	
	11 124 640 \$
Autres revenus	
Contributions des promoteurs	5 600 000 \$
Autres (MRC)	150 000 \$
	16 874 640 \$
	53 278 140 \$
Charges	
Administration générale	6 207 974 \$
Sécurité publique	6 757 911 \$
Transport	8 971 378 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Hygiène du milieu	7 994 579 \$
Santé et bien-être	97 200 \$
Aménagement, urbanisme et développement	903 146 \$
Loisirs et culture	5 138 862 \$
Quote-part (MRC)	1 831 200 \$
Frais de financement	2 011 300 \$
	39 913 550 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	13 364 590 \$
Moins: revenus d'investissement	(16 874 640) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(3 510 050) \$
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	4 770 450 \$
	4 770 450 \$
Propriétés destinées à la revente	
Coût des propriétés vendues	
Réduction de valeur / Reclassement	
Prêts, placement de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales	
Remboursement ou produit de cession	
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	(3 166 400) \$
	(3 166 400) \$
Affectations	
Excédent de fonctionnement affecté	2 164 900 \$
Réserves financières et fonds réservés	(258 900) \$
	1 906 000 \$
	3 510 050 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0 \$



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Également résolu qu'au lieu de la distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville du budget prévue à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du budget soit publié sur le site Web de la Ville de Lachute, dans le journal local L'Argenteuil lors d'une prochaine édition et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil.

-Adopté

7. Adoption du programme triennal en immobilisations des années 2026, 2027 et 2028 et directive pour sa publication

CONSIDÉRANT les articles 473, 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'avis public donné par la directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville aux fins des présentes, en date du 1er décembre 2025;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal en immobilisations de la Ville pour les trois (3) prochaines années, tel que déposé par la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'après que le maire, les membres du Conseil municipal, ainsi que la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville aient répondu, selon le cas, aux questions posées par les personnes présentes intéressées;

En conséquence; il est :

448-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Line Perron appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal adopte, selon les objets, montants et modalités du projet déposé, son programme triennal en immobilisations pour les années financières 2026, 2027 et 2028 pour la somme totale de 84 436 440 \$, répartie annuellement comme suit :

- Pour l'année 2026 : 31 383 500 \$
- Pour l'année 2027 : 28 030 544 \$
- Pour l'année 2028 : 25 022 396 \$

Qu'il soit de plus décrété qu'au lieu de la distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville du programme triennal prévue à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du programme triennal soit publié sur le site Web de la Ville de Lachute, dans le journal local L'Argenteuil lors d'une prochaine édition et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil.

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



8. Deuxième période de questions

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte. Aucune question n'est posée par les citoyens présents dans la salle. La période de questions est ensuite close.

9. Levée de la séance

En conséquence, il est :

449-12-2025

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Monsieur le conseiller Yan Deschamps
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 18 h 28.

-Adopté

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière